

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

## MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi connexe.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, le député de Saskatoon—Clark's Crossing avait la parole. Le député.

**M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):** Madame la Présidente, comme je le disais, c'est une levée de boucliers dans tout le pays; tous les Canadiens, jeunes et vieux, protestent contre les changements proposés et la récupération des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse et contre la fin de l'universalité des programmes sociaux. Le gouvernement dans son ensemble n'a cessé de répéter que l'universalité des programmes n'est pas en péril et pourtant, nous savons que certains ministériels ont de fait reconnu que ce projet de loi s'en prend et porte atteinte à l'universalité.

De plus, le propre organisme consultatif du gouvernement, le Conseil national du bien-être social, a bien précisé que, à son avis, il est évident que ces récupérations mettent fin à l'universalité. Un programme social qui verse des prestations à tous pour ensuite les recouvrer chez certains n'est pas universel. C'est l'évidence même, et c'est un conseil consultatif nommé par le gouvernement qui le dit. Le gouvernement devrait tenir compte de l'opinion de ceux qu'il nomme pour lui donner des conseils sur des questions importantes en matière de politique sociale, comme dans le cas présent.

En outre, il faut dire qu'en plus de faire fi de l'avis de tous les Canadiens d'un océan à l'autre, le gouvernement, et notamment le premier ministre, n'avaient cessé de s'engager, avant les élections, à respecter le caractère sacré des programmes sociaux. En outre, pas plus tard

qu'en 1985, le gouvernement s'était engagé en fait à ne pas imposer de disposition de récupération ou une surtaxe sur les pensions de vieillesse étant donné que cela perturberait gravement le régime de revenu de retraite.

Or, en dépit des engagements pris par le gouvernement tout entier au cours d'une longue période, en dépit des conseils donnés partout par les Canadiens, le gouvernement a proposé un programme qui sème la discorde et qui porte atteinte aux programmes sociaux et aux valeurs qui sont si chers aux Canadiens.

Si le gouvernement avait voulu savoir ce que les Canadiens pensaient de sa proposition relative aux dispositions de récupération sur la sécurité de la vieillesse et sur les allocations familiales, il aurait pu le demander aux groupes qui représentent dans tout le pays les personnes âgées et les familles.

Par exemple, en ce qui concerne les personnes âgées, il y en a un grand nombre à qui il aurait pu demander conseil. Il aurait pu, par exemple, s'adresser à des personnes comme Frances Pettit dans ma ville, qui est présidente de Senior Citizens Action Now à Saskatoon et qui s'est faite l'avocate énergique et efficace des personnes âgées dans cette ville et dans la Saskatchewan. Elle s'est élevée régulièrement et violemment contre ces mesures et continuera naturellement à le faire parce que celles-ci sont néfastes. Les représentants du gouvernement auraient pu consulter des personnes comme elle. Le gouvernement aurait pu parler à bien des porte-parole des personnes âgées d'un bout à l'autre du pays et obtenir les renseignements dont il avait besoin. Il aurait alors certes compris son erreur et il n'aurait pas proposé une mesure qui sonne le glas de l'universalité.

En dépit de ce qu'a déclaré le gouvernement, les dispositions de récupération dans ce projet de loi sont manifestement la première atteinte portée à l'universalité. Les gens âgés et les familles vont vivement ressentir l'impact majeur de ces mesures, de ces récupérations. Les familles moyennes partout au Canada vont perdre au moins une partie de leurs prestations familiales.

Je le répète, loin de nous en prendre aux familles et aux gens âgés, nous devrions leur donner notre appui. Pourtant, si en 1990, ces récupérations au chapitre des pensions de vieillesse vont toucher 120 000 pensionnés, elles devraient en toucher plus d'un million dans 20 ans. Cette mesure n'attaque pas simplement quelques pensionnés, mais une très forte proportion des pensionnés de notre pays. Il en est de même des attaques contre les familles. En 1990, quelque 14 p. 100 des familles seront